BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1944

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

392 788 410 RCS Toulon.
GEOPIXEL.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 15244.90 EUR.
Adresse : 334, Impasse Lavoisier, le Norécrin, 83260 La Crau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : GEOPIXEL Société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 euros Siège social : 33 impasse Lavoisier – Le Norécrin – La Crau (83260) 392 788 410 ? RCS Toulon? AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Société Absorbante : SOGELINK ENGINEERING, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est situé 131 chemin du Bac à Traille, 69300 Caluire-et-Cuire, immatriculée sous le numéro 384 355 285 au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon. Sociétés Absorbée : GEOPIXEL, société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 euros, dont le siège social est situé 33 impasse Lavoisier - le Norécrin, 83260 La Crau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le numéro 392 788 410. Par un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2024, les soussignées ont établi un projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société GEOPIXEL par la société SOGELINK ENGINEERING. La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 426 844 euros, la valeur des élements de passif pris en charge est égale à 366 232 euros, soit un actif net apporté égal à 60 612 euros. Montant du mali de fusion : 6 814 388 €. La Société Absorbante détenant à 100% par la Société Absorbée, la fusion a été placée sous le régime des fusions simplifiées prévu par les articles L. 236-11 et suivants du Code de commerce, et conformément à l'article L. 236-3 II 1° du Code de commerce, il ne sera donc procédé à aucune augmentation de capital de la société SOGELINK ENGINEERING et aucun rapport d'échange n'a donc été déterminé. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue de la décision du Président de la société SOGELINK ENGINEERING constatant la réalisation de la fusion et qui devra intervenir le 31 octobre 2024 au plus tard. Toutefois la fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2024. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 30 juillet 2024, au nom de la société SOGELINK ENGINEERING au greffe du tribunal de Commerce de Lyon, et le 31 juillet 2024 au nom de la société GEOPIXEL au greffe du tribunal de Commerce de Toulon. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..